

**ANNULER LES CHARGES PATRONALES
AFIN DE RENDRE POSSIBLE LE VERSEMENT
D'UNE PRIME POUR LES SALARIES AU TRAVAIL**

Face à l'incitation du ministre de l'Economie et des Finances de verser une prime de 1 000 euros aux salariés actuellement au travail, le Groupement des entreprises de sécurité (GES), qui estime cette annonce inopportune et irréaliste, a proposé au ministre le 10 avril dernier (en attente de réponse), des modalités alternatives pour permettre l'octroi d'une telle prime.

L'incitation par le ministre de l'Economie et des Finances du versement d'une prime de 1 000 euros aux salariés actuellement au travail n'est pas perçue comme opportune, dans ses modalités actuelles, par le GES : le calendrier n'est pas le bon et la défiscalisation de cette prime insuffisante pour être absorbable par un secteur structurellement sinistré.

Alors que la France, comme la plupart des autres pays, traverse l'une des plus grandes crises sanitaires de ces dernières décennies, et y fait face comme elle le peut, la logique d'une prime à nos salariés, dans cette période, apparaît comme décalée. La sécurité et la santé des agents de sécurité ne nous semblent pas relever d'une prime octroyée ainsi en pleine crise, dont la sortie et la gestion ne sont pas, de l'aveu même des pouvoirs publics, clairement planifiables : l'enjeu n'est pas, actuellement, là.

Nos entreprises font tout ce qu'elles peuvent pour se fournir en équipements de protection, dans le respect de l'approvisionnement prioritaire et légitime du personnel de santé et malgré des changements de pied de la stratégie gouvernementale en matière de masques de protection.

Elles font tout ce qu'elles peuvent pour poursuivre la sécurisation d'entreprises, de commerces, d'administrations et de services publics locaux, de sites sensibles. Permettre et sécuriser la continuité d'activité, c'est notre mission, c'est la mission de nos agents de sécurité dont nous souhaitons souligner l'engagement et la loyauté vis-à-vis de nos entreprises en cette période exceptionnelle.

Cependant, alors que certains secteurs enregistrent en ce moment des taux de croissance de 30 % voire plus, rendant ainsi économiquement possible l'octroi d'une prime exceptionnelle de 1 000 euros, la sécurité privée, elle, fait face à une chute d'activité de l'ordre de 27 %, avec la nécessité du chômage partiel, les secteurs les plus touchés étant l'événementiel, l'ensemble du *retail* non alimentaire, une grande partie des activités tertiaires..., pour qui l'activité est réduit à néant !

Dans ce contexte, il est illogique, irréaliste et en fait impossible pour nos entreprises d'honorer un tel espoir financier auprès de leurs salariés, espoir qu'elles n'ont pas elles-mêmes suscité.

En outre, hors du contexte actuel, nos marges, en réduction du fait même des politiques d'achat des donneurs d'ordre privés et publics, avoisinant 0 %, ne permettent absolument pas, structurellement, de verser une telle prime, quand bien même elle est exonérée de charges. La situation financière de la sécurité privée est mauvaise : le secteur ne cesse de proposer des solutions de structuration du marché (garantie financière, sous-traitance limitée, indice des coûts de revient, etc.), mais l'Etat ne s'en soucie guère.

« L'annulation des charges patronales pour les mois d'avril et mai permettrait ainsi le versement d'une prime »

Pour ces raisons, afin d'être en mesure de répondre favorablement à l'incitation des pouvoirs publics d'une prime de 1 000 euros, de nous permettre de reconnaître effectivement le travail de nos salariés durant cette crise et d'apporter une reconnaissance publique de l'engagement de notre secteur, invisible mais essentiel, le GES a proposé au ministre de l'Economie et des Finances que les charges patronales soient annulées pour les mois où une prime serait délivrée.

Lorsqu'il faudra envisager le retour à une situation sanitaire, économique et sociale normale, nos entreprises devront être en mesure de rebondir : l'obstacle actuel est suffisamment soudain et difficile à passer pour ne pas y rajouter des contraintes irréalistes.

Annuler les charges patronales dans les cas de versement de cette prime exceptionnelle est donc le seul moyen de répondre positivement à l'appel des pouvoirs publics et de donner de la visibilité économique et sociale aux acteurs de la sécurité privée, visibilité occultée par le **silence assourdissant de l'Etat** : en effet, aucun service n'a jusqu'ici jugé utile de souligner publiquement l'engagement et le courage d'un secteur qui travaille dans l'ombre et qui est une courroie de transmission irremplaçable entre les différents secteurs économiques de notre pays. Silence d'autant plus inexcusable qu'il n'y a pas si longtemps on parlait dans les cercles gouvernementaux du continuum de sécurité comme d'une évidence, presque une lapalissade....

CONTACT PRESSE :

CEDRIC PAULIN

Secrétaire général du GES

+33 6 16 66 87 17

contact@ges-securite-privee.org

www.ges-securite-privee.org

Le GES est la 1^{ère} organisation patronale de la filière de la sécurité privée, avec une représentativité de plus de 83 %.

La branche professionnelle de la Prévention-Sécurité rassemble plus de 3 000 entreprises, près de 180 000 salariés, pour un chiffre d'affaires de plus de 7 milliards d'euros.